

Lyon, le 3 juin 2024

**Destinataires : Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs
Auvergne Rhône-Alpes de Boxe**

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes conviés à **l'Assemblée Générale Extraordinaire (14h00)**
suivie de **l'Assemblée Générale Ordinaire (15h00)** du Comité Régional
Auvergne Rhône-Alpes qui se tiendra le :

Dimanche 23 juin 2024 à 13 H 30

A Lyon 69007

Maison des sports - 68 avenue Tony Garnier – 69007 LYON

Vous trouverez ci-joint les documents relatifs à ces assemblées :

- Ordres du jour
- Projet de modification des statuts
- PV de l'AG 2023
- Bilan 2023
- Détermination du nombre de voix par club
- Procuration et pouvoir

Rappel :

Peuvent assister à l'Assemblée Générale, avec voix consultative, les représentants légaux des structures sportives associées, les membres du Comité Directeur du C.R., les membres d'honneur et bienfaiteurs du C.R. sur invitation du Président du C.R., le Conseiller Technique Régional et, sous réserve de l'autorisation du Président, les agents rétribués par le C.R. ainsi que toute personne dont la présence est jugée utile aux débats par le Président du C.R. en raison de ses compétences spécifiques.



Le délégué est le Président de l'A.S. ou, en cas d'indisponibilité, son suppléant désigné par ce Président parmi les membres du Comité de Direction de l'A.S. et détenant un mandat établi sur papier à en-tête de l'A.S. et signé par ce Président.

Le vote par procuration est autorisé ; toutefois, la procuration ne peut être donnée qu'au Président d'une A.S. ou à son mandataire qui représente déjà celle-ci.

La procuration doit être établie sur papier à en-tête de l'A.S. et signée par le Président de l'A.S. en fonction à la date de la procuration.

Le délégué d'une A.S. ne peut disposer de plus de deux procurations.

Nous vous remercions de nous informer de votre présence et de nous communiquer, dans la mesure du possible, vos pouvoirs et procurations avant **le jeudi 20 juin 2024 midi par mail au cr01-ffb@ff-boxe.com**

La Présidente,

Françoise RABIA

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 23 juin
2024 du Comité régional de boxe Auvergne Rhône-Alpes**

ORDRE DU JOUR

1. Accueil
2. Emargement, Vérification des procurations et des pouvoirs, Contrôle des voix présentes ou représentées
3. Présentation des modifications des statuts
4. Approbation des statuts

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 23 juin 2024
du Comité régional de boxe Auvergne Rhône-Alpes**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la précédente AG ordinaire
2. Rapport moral : présidente
3. Rapport par commission : présidents de commission
4. Rapport financier : trésorier
5. Approbation des comptes du 01/01/2023 au 31/12/2023 et affectation du résultat
6. Budget prévisionnel 2024
7. Présentation des champions et vice-champions de France et récompenses



POUVOIR

Je, soussigné(e) :

Président(e) du club :

Donne pouvoir à :

(Nom prénom et numéro de licence) Membre du Comité de Direction de notre club.

Fonction au sein du club :

Pour représenter notre association et prendre part en mes lieux et place à toutes les délibérations et aux votes lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 23 juin 2024 du Comité Auvergne Rhône-Alpes de Boxe

Fait à, le.....

Signature du Président et tampon du club :

PROCURATION

Je, soussigné :

Président du club :

Donne procuration à :

Président du club :

Pour représenter notre association et prendre part en mes lieux et place à toutes les délibérations et aux votes lors de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 23 juin 2024 du Comité Auvergne Rhône-Alpes de Boxe

Fait à :

le :

Signature du Président et tampon du club :